



PRET DE MATERIEL ARCHERS 1ère et 2ème ANNEE EN ECOLE DE TIR

La Première Compagnie d'Arc de VINCENNES met à la disposition de l'élève du matériel (Poignée, Branches, Corde, Flèches (6), Dragonne, Palette, Protège bras, Stabilisation, Viseur, Carquois, Clicker, Plastron, Berger Button, Repose Flèches, Sac ou Valisette) pour s'entraîner durant la saison sportive, soit de septembre 2018 à juin 2019 dans les locaux de la Compagnie ou ceux mis à sa disposition, et décline toute responsabilité dans le cas d'utilisation hors de ces installations.

Ce matériel est sous la responsabilité de l'élève, l'entretien est à sa charge avec l'aide de la personne de la Compagnie qui l'encadre.

Le prêt de ce matériel est subordonné à une présence assidue aux entraînements.

Toute absence à trois séances consécutives sans motif valable entraînera l'exclusion de l'élève, la reprise de ce matériel, ou à défaut l'encaissement du chèque de caution.

Je soussigné(e) M. Mme. Melle (*):.....

Agissant en qualité de : père : mère (*)

Pour le compte de :.....

Demeurant :.....

***) Rayer les mentions inutiles**

Reconnaît avoir reçu en prêt contre une caution de 500,00 euros le matériel décrit dans la Fiche descriptive jointe.

Horaires Permanences réintégration du matériel
29bis rue DeFrance VINCENNES

Mercredi	19/06/2019	15.00 - 19.00 heures
Vendredi	21/ 06/2019	15.00 - 19.00 heures

Tout matériel non rendu à ces dates fera l'objet de l'encaissement du chèque de caution.

En cas de rendu partiel du matériel, montants de remboursement des accessoires non rendus

Poignée :120.00€, Branches : 80.00€, Cordes 10€, Flèches (6) : 40.00€, Dragonne: 5;00€, Palette : 15.00€, Protège bras : 10.00€, Stabilisation : 40.00€, Viseur : 40.00€, Carquois : 15.00€, Clicker : 20.00€, Plastron : 15.00€, Berger Button : 30.00€, Repose Flèches : 10.00€, Sac ou Valisette : 50.00€

Signature de l'adhérent
Lu et approuvé

Fait à Vincennes le :
Signature représentant de la Cie

***) Rayer les mentions inutiles**

